



Demain, la Collégiale d'Ibos

MAIRIE – Place de Verdun

65420 IBOS

REGLEMENT INTERNE DU MARCHÉ DE NOEL A CONSERVER

1 - L'exposition MARCHÉ DE NOEL (30^e édition) organisée par l'association « *Demain, la Collégiale d'Ibos* », aura lieu au centre culturel Pierre Comet **les 29 et 30 Novembre 2025.**

➤ le samedi de 14 h à 18 h 30

➤ le dimanche de 10 h à 18 h

L'entrée est gratuite.

2 - Les exposants devront s'acquitter à l'inscription du droit de participation fixé à 30 euros ou 40 euros selon l'emplacement attribué. Un reçu leur sera délivré le jour de l'exposition.

3 - La mise en place des stands et de l'exposition s'effectuera le samedi à partir de 9 heures et devra être terminée pour 12 heures. Dès l'installation, le stand sera sous la responsabilité de l'exposant. L'inauguration de l'exposition aura lieu le samedi à 12 heures, présidée par Madame Gisèle VINCENT, Maire d'Ibos, en présence de la presse.

4 - La mairie d'IBOS et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dommages éventuels aux œuvres exposées.

5 - La surface au sol réservée à chaque exposant est de 9 m² (emplacement de 3m x 3m). L'exposant désirant disposer gracieusement de 2 tables de la mairie d'IBOS devra les réserver lors de son inscription (Dimensions d'une table : 0,80 m sur 1,20 m).

6 - L'exposition est ouverte uniquement aux créateurs

Chaque exposant s'engage à régulariser sa déclaration fiscale en fonction des bénéfices réalisés au cours de l'exposition.

7 - Cette manifestation aura lieu sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Seule l'inscription des trente-cinq premiers sera prise en compte, cachet de la mairie faisant foi. Si l'exposition n'a pas lieu, vous en serez informé et les chèques vous seront restitués.

8 - Il y aura une buvette à disposition des exposants et des visiteurs. **Des sandwiches seront proposés aux exposants durant les deux jours.**

9 - Il sera imposé aux exposants de se garer sur la place du village afin de laisser la rue libre pour le stationnement des visiteurs. En cas de non-respect de cet article, **leur inscription sera remise en cause lors de la prochaine exposition.**

10 - Les animaux sont interdits dans la salle d'exposition.

11 - Dans la mesure du possible, 1 lot de votre part serait le bienvenu pour les tirages des tombolas organisées le samedi et le dimanche après-midi, au profit du Téléthon.

12 - Les organisateurs s'engagent, comme par le passé, à faire le maximum pour attirer les visiteurs : affiches, tracts, banderoles, articles de journaux, campagne publicitaire sur les ondes en amont de l'exposition. Les exposants participeront eux aussi à la publicité de la manifestation grâce aux affiches et flyers transmis par l'organisation.